

Lettre d'engagement dans la démarche qualité

En tant que Président et Directeur du SMTI 82, nous sommes pleinement engagés à assurer l'excellence de notre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI). Notre objectif est de promouvoir une culture forte de la prévention, en contribuant de manière significative à la prévention des risques professionnels, au suivi individuel de la santé des salariés et à la prévention de la désinsertion professionnelle. Les missions du SMTI 82 sont exercées de façon à garantir l'égalité et l'équité de traitement vis-à-vis de nos adhérents. Le service s'engage à ce que l'ensemble des acteurs et personnels du SMTI 82 (gouvernance, directions, administratifs, équipes pluridisciplinaires etc...) exercent leurs activités en toute impartialité et dans le respect strict de la confidentialité des données.

ENGAGEMENT ENVERS LA QUALITÉ ET LA CONFORMITÉ

Le SMTI 82 s'engage à respecter les exigences de la norme AFNOR SPEC 2217 et à assurer la conformité aux réglementations en vigueur relatives à la prévention en santé au travail.

Notre champ d'application couvre les trois missions fondamentales d'un SPSTI :

- Prévention des risques professionnels
- Suivi individuel de l'état de santé des salariés
- Prévention de la désinsertion professionnelle

Nous nous engageons à fournir une offre socle de services conforme aux besoins exprimés par nos entreprises adhérentes

AMÉLIORATION CONTINUE

Nous plaçons l'amélioration continue au cœur de notre démarche qualité. A travers une écoute active des retours de nos adhérents, l'analyse des performances de nos services et la mise en place d'actions correctives ciblées, nous visons l'excellence opérationnelle. La certification de nos services, basée sur une appréciation qualitative et quantitative, témoigne de notre engagement envers la qualité et l'effectivité des services rendus.

ACCESSIBILITÉ, ÉQUITÉ ET PERSONNALISATION DES SERVICES

Conscients des spécificités de chaque entreprise, nous nous engageons à rendre notre accompagnement accessible à tous, quelles que soient la taille, le contexte et la localisation de l'entreprise. Nous garantissons une équité de traitement entre toutes les entreprises adhérentes, en nous assurant que chacune puisse bénéficier des services de prévention et de santé au travail dans des conditions transparentes et justes.

Dans cette optique, nous nous engageons à :

- Assurer une tarification transparente et proportionnelle aux effectifs et aux besoins des entreprises adhérentes, sans favoritisme.
- Offrir un accès égal aux services, en définissant des critères objectifs pour la priorisation des interventions.
- Assurer une communication claire et accessible, afin que chaque adhérent comprenne pleinement ses droits et les services auxquels il peut accéder.

COLLABORATION ET PARTENARIAT

La réalisation de notre mission repose sur une collaboration étroite avec les organisations professionnelles, les syndicats et les parties prenantes du réseau territorial. Nous favorisons l'échange de bonnes pratiques et la co-construction des services avec nos adhérents pour renforcer la prévention primaire et la culture de prévention au travail.

TRANSPARENCE ET ÉTHIQUE

Nous nous engageons à opérer avec transparence et intégrité, assurant une communication claire sur notre accompagnement, notre démarche de certification, la protection des données et notre performance. L'éthique guide nos décisions et nos actions, affirmant notre responsabilité envers nos adhérents et la société.

En signant cette lettre, nous réaffirmons notre engagement indéfectible envers la qualité de service, la prévention et la santé au travail.

Montauban le 13 janvier 2026.



Francis CAUSSE
Président



Bernard LATTES
Directeur général